

Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Espèces, écosystèmes, paysages

Tronçons de cours d'eau présentant une diversité en espèces élevée ou contenant des espèces prioritaires au niveau national

Propriétaire des données: Office fédéral de l'environnement,

Division Espèces, écosystèmes, paysages ;

Division eau

Traitement: CSCF/karch, Neuchâtel

Table des matières

Brève vue d'ensemble Description des couches ("layer") Liste des caractères

Description des données

- 1 Situation initiale
- 2 Représentation des objets
- 3 Procédure de saisie

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie:

- Les tronçons de cours d'eau de valeur sont ceux qui sont caractérisés par une diversité en espèces particulièrement élevée ou qui contiennent des espèces prioritaires au niveau national. Pour chaque tronçon, les espèces présentes ont été déterminées à partir des centres de données pour déterminer la biodiversité.
- Bibliographie:

Website OFEV 2013, Schmidt B., Fivaz F.: Tronçons de cours d'eau présentant une diversité en espèces élevée ou contenant des espèces prioritaires au niveau national Données de base pour la planification des revitalisations (Rapport final)

Bases du relevé:

 VECTOR25, couche du réseau hydrographique 2007 ; données actuelles enregistrées dans les centres nationaux de gestion de données

Date du relevé des données de base:

• 2007, 2013

Portée du relevé:

Suisse

Structure des données (géométrie):

• Enregistrement des polygones au 1:25'000

Mise à jour:

aucune

Obligation légale:

aucune

Propriétaire des données:

 Office fédéral de l'environnement division espèces, écosystèmes, paysages; division eau

Conditions pour la remise des données:

selon les conditions OFEV

Mention des sources / des données de base:

OFEV

DESCRIPTION DES COUCHES (« layer »)Covername/Layername: ArtenV_NPA_Abs

ITEM NAME	DATA TYPE	LENGTH	Description rapide
ArtNPA_ID	LONG		Identifiant unique des tronçons "espèces" et "EPN"
V25_ID	LONG		Identifiant unique et stable du tronçon de cours d'eau (VECTEUR25)
OBJECTVAL	TEXT	20	catégorie d'objets (VECTEUR25)
NAME	TEXT	50	Attribut GEWISS: nom du cours d'eau basé sur sa dénomination dans VECTEUR25
GWLNR	TEXT	15	Attribut GEWISS: identifiant unique du cours d'eau (VECTEUR25)
VON	TEXT	60	Point de départ du tronçon (Kilométrage 2007)
BIS	TEXT	10	Point d'arrivée du tronçon (Kilométrage 2007)
FLOZ	DOUBLE		numéro d'ordre hydrographique FLOZ
BUFF_DIST	DOUBLE		Largeur de la zone tampon du tronçon (dépend du FLOZ)
AREA	FLOAT		Surface de la zone tampon du tronçon
DIV	TEXT	50	Le tronçon est un tronçon espèces (OUI/NON) (sans oiseaux)
OIS_DIV	TEXT	5	Le tronçon est un tronçon "espèces" (OUI/ NON) (avec oiseaux)
PRIO	TEXT	50	Le tronçon est un tronçon EPN (OUI/NON)
OIS_PRIO	TEXT	5	Le tronçon est un tronçon EPN pour les oiseaux (OUI/ NON)
HOTSPOT	TEXT	50	Le cours d'eau a été sélectionné comme un tronçon espèce ou EPN (OUI/ NON)
D_AMPH	DOUBLE		Amphibien
D_CARA	DOUBLE		Carabes
D_COL	DOUBLE		Coleoptères
D_ECRE	DOUBLE		Ecrevisses
D_EPH	DOUBLE		Ephemeroptères
D_FLOR	DOUBLE		Flore

D_HACU	DOUBLE	Hymenoptères
D_MOL	DOUBLE	Mollusques
D_MOOS	DOUBLE	Bryophytes
D_NEV	DOUBLE	Névroptères
D_ODO	DOUBLE	Odonates
D_ORTH	DOUBLE	Orthoptères
D_PAP	DOUBLE	Papillons
D_PLE	DOUBLE	Plecoptères
D_POI	DOUBLE	Poissons
D_REP	DOUBLE	Reptiles
D_TRI	DOUBLE	Trichoptères
D_OIS	DOUBLE	Oiseaux
D_TOTAL	LONG	Abondance des groupes d'espèces
P_CARA	DOUBLE	Carabidés
P_COL	DOUBLE	Coleoptères
P_ECRE	DOUBLE	Ecrevisses
P_EPH	DOUBLE	Ephemeroptères
P_FLOR	DOUBLE	Flore
P_HACU	DOUBLE	Hymenoptères
P_MOL	DOUBLE	Mollusques
P_MOOS	DOUBLE	Mousses
P_ODO	DOUBLE	Odonates
P_ORTH	DOUBLE	Orthoptères
P_PAP	DOUBLE	Papillons
P_PLE	DOUBLE	Plecoptères
P_POI	DOUBLE	Poissons
P_REP	DOUBLE	Reptiles
P_TRI	DOUBLE	Trichoptères

AQUA	TEXT	3	Le tronçon de cours d'eau a été sélectionné en fonction des groupes d'espèces aquatiques
			(1 – oui, 0 – non) ¹
TERRE	TEXT	3	Le tronçon de cours d'eau a été sélectionné en fonction des groupes d'espèces terrestres (1 – oui, 0 – non) ¹
NODATA	SHORT		Données manquantes (1 – pas de données, 0 – données disponibles)
AV_VERSION	TEXT	10	Date de la dernière mise à jour

¹ Le chapitre 5 dans le bulletin de la revitalisation des cours d'eau décrit quels groupes d'organismes sont considérés comme aquatiques ou terrestres. Les champs sous P_GROUPE_TAXONOMIQUE et D_GROUPE_TAXONOMIQUE permettent d'identifier quels groupes d'espèces ont permis de sélectionner les tronçons.

Description des données

1 Situation initiale

Avec la révision de la loi sur la protection des eaux (LEaux, RS 814.20) et son ordonnance d'application (OEaux 814.201), les cantons sont chargés de revitaliser leurs eaux. Le terme "revitalisation" est défini comme: "le rétablissement, par des travaux de construction, des fonctions naturelles d'eaux superficielles endiguées, corrigées, couvertes ou mises sous terre." (LEaux, Art. 4).

Le Conseil Fédéral a adopté le 25 avril 2012 la Stratégie de la Biodiversité Suisse (SBS) qui a pour objectif d'assurer la mise en place d'une infrastructure écologique. Pour y arriver, l'amélioration de l'état des habitats menacés est indispensable. Le réseau hydrographique est un élément essentiel de cette infrastructure. Un autre objectif de la SBS est la préservation des espèces prioritaires au niveau national.

La LEaux révisée charge les cantons de revitaliser leurs eaux et d'assurer la planification y relative avec pour objet de désigner en priorité les revitalisations qui permettraient de générer le plus grand bénéfice pour la nature et le paysage en regard des coûts engendrés. L'aide à l'exécution de la planification stratégique des revitalisations des cours d'eau s'est concrétisée sous la forme d'un module publié par l'OFEV: "Revitalisation des cours d'eau. Planification stratégique².

La planification stratégique se base sur l'écomorphologie, les installations présentes dans l'espace réservé aux eaux, ainsi que sur le potentiel écologique et l'importance pour le paysage des cours d'eau. Le potentiel écologique d'un cours d'eau peut être défini par de nombreux critères. Un des critères est la présence d'espèces prioritaires et menacées.

L'aide à l'exécution de l'OFEV prévoit dans la première phase de la planification stratégique l'aide d'un système d'information géographique (SIG) pour l'évaluation du potentiel de valorisation. Le potentiel de valorisation d'un cours d'eau est important lorsque son état écomorphologique est mauvais (par ex. "très atteint" ou "non naturel/artificiel, mis sous terre") et que peu d'installations gênantes sont présentes dans l'espace réservé aux eaux, respectivement que les coûts engendrés pour l'élimination de ces installations sont moindres.

Dans un second temps, le potentiel de valorisation du cours d'eau est mis en rapport avec son potentiel écologique et son importance pour le paysage. Le bénéfice pour la nature et le paysage - en regard des coûts engendrés - est au maximum lorsque le cours d'eau présente à la fois un fort potentiel de valorisation et un fort potentiel écologique.

2 Représentation des objets

Une représentation simplifiée des troncon espèces ou troncon EPN est présentée aux WebGIS de l'OFEV, la couche SIG peut être téléchargé sur le site de l'OFEV.

Procédure de saisie 3

Les tronçons de cours d'eau de valeur sont ceux qui sont caractérisés par une diversité en espèces particulièrement élevée ou qui contiennent des espèces prioritaires au niveau national.

² Göggel W. 2012: Revitalisation des cours d'eau. Planification stratégique. Un module de l'aide à l'exécution Renaturation des eaux. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1208: 43 S.

Le réseau hydrographique de la Confédération à l'échelle 1:25'000 (VECTEUR25, couche du réseau hydrographique ³) est utilisé comme système de référence pour déterminer les tronçons de valeur pour les espèces. Seuls les tronçons de cours d'eau dans les catégories (OBJECTVAL) Bach, Bachachse, Fluss et Kanal ont été retenus. Sur le tronçon, une zone tampon de part et d'autre du cours d'eau a été définie. La largeur de la zone tampon dépend du numéro d'ordre hydrographique du tronçon (FLOZ). Pour les petits ruisseaux et sources qui possèdent un numéro d'ordre de 1, une zone tampon de 25m leur est attribuée; pour les cours d'eau moyens (numéro d'ordre de 2 et 3): 50m; et pour les grands cours d'eau (numéro d'ordre de 4 à 9): 100m. ⁴

Il existe deux approches pour déterminer s'il s'agit d'un tronçon de valeur pour des espèces données. En dépendant, le tronçon est caractérisé comme tronçon espèces ou tronçon EPN :

- La diversité en espèces (nombre d'espèces) est déterminée dans la zone tampon du tronçon du cours d'eau. Pour chaque groupe d'espèce, 25 % des tronçons les plus diversifiés seront choisis. Un tronçon est considéré comme tronçon de valeur s'il fait partie des 25 % des tronçons les plus diversifiés pour deux groupes d'espèces ou plus.
- Un tronçon est considéré comme tronçon EPN s'il contient des espèces prioritaires au niveau national de catégorie 1 et 2.

Les données de base pour les tronçons de cours d'eau seront définies comme "manquantes" lorsqu'aucune information sur la présence d'espèces n'est disponible.

³ Voir http://www.swisstopo.admin.ch/internet/swisstopo/fr/home/products/landscape/vector25.html

⁴ Cette classification selon le numéro d'ordre hydrographique FLOZ correspond à celle définie dans Zeh Weissmann Heiko, Könitzer Christoph, Bertiller Anita 2009: Ecomorphologie des cours d'eau suisses. Etat du lit, des berges et des rives. Résultats des relevés écomorphologiques (avril 2009). Etat de l'environnement no 0926. Office fédéral de l'environnement, Berne. 100 p.